



# APPEL D'OFFRES

## RECONSTRUCTION DU PAVILLON BARIL

### PROJET N° : 1077-21

**Projet :** Reconstruction du Pavillon Baril, rue Sainte-Jeanne-d'Arc, Warwick

**Propriétaire :** Ville de Warwick  
8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (QC) J0A 1M0

**Architecte:** Atelier d'architecture Bo.Co inc.  
23, route de la Grande-Ligne, Victoriaville (QC) G6P 6V2

**Description :** La Ville de Warwick demande des soumissions pour la reconstruction du Pavillon Baril qui est situé sur la rue Sainte-Jeanne-d'Arc à Warwick. Ces travaux incluent notamment :

- a) Les travaux d'excavation suivant la démolition réalisée par le propriétaire;
- b) La construction du pavillon;
- c) Les raccordements et les branchements au pavillon ainsi qu'aux infrastructures existantes;
- d) La réfection du stationnement.

**Documents de soumissions :** Le document complet d'appel d'offres peut être obtenu à compter du 18 janvier 2023 en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) par téléphone au 1 (866) 669-7326, ou en consultant le site Web ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)) en stipulant le numéro de référence 1676162. Toute demande de renseignements doit être adressée par écrit au chargé de projet en architecture, M. Ghislain Levasseur, au courriel suivant : [gl-bo.co@videotron.ca](mailto:gl-bo.co@videotron.ca).

**Garantie de soumission :** Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10 % du montant total de la soumission incluant les taxes, sous forme d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé.

**Admissibilité :** Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et dans les territoires visés par l'Accord de Libre-Échange Canadien (ALEC) et l'Accord Québec-Ontario (ACCQO) et qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur le bâtiment.

**Clôture des soumissions :** Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville de Warwick situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec) J0A 1M0, jusqu'à **14 h le mardi 14 février 2023**. Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit, le même jour, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions. La date limite fixée pour la réception des plaintes à l'égard du processus de demande de soumissions est le 2 février 2023.

La Ville de Warwick ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation et aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Warwick, ce 18 janvier 2023.

**Matthieu Levasseur, M.A.P.**  
Directeur général  
Ville de Warwick